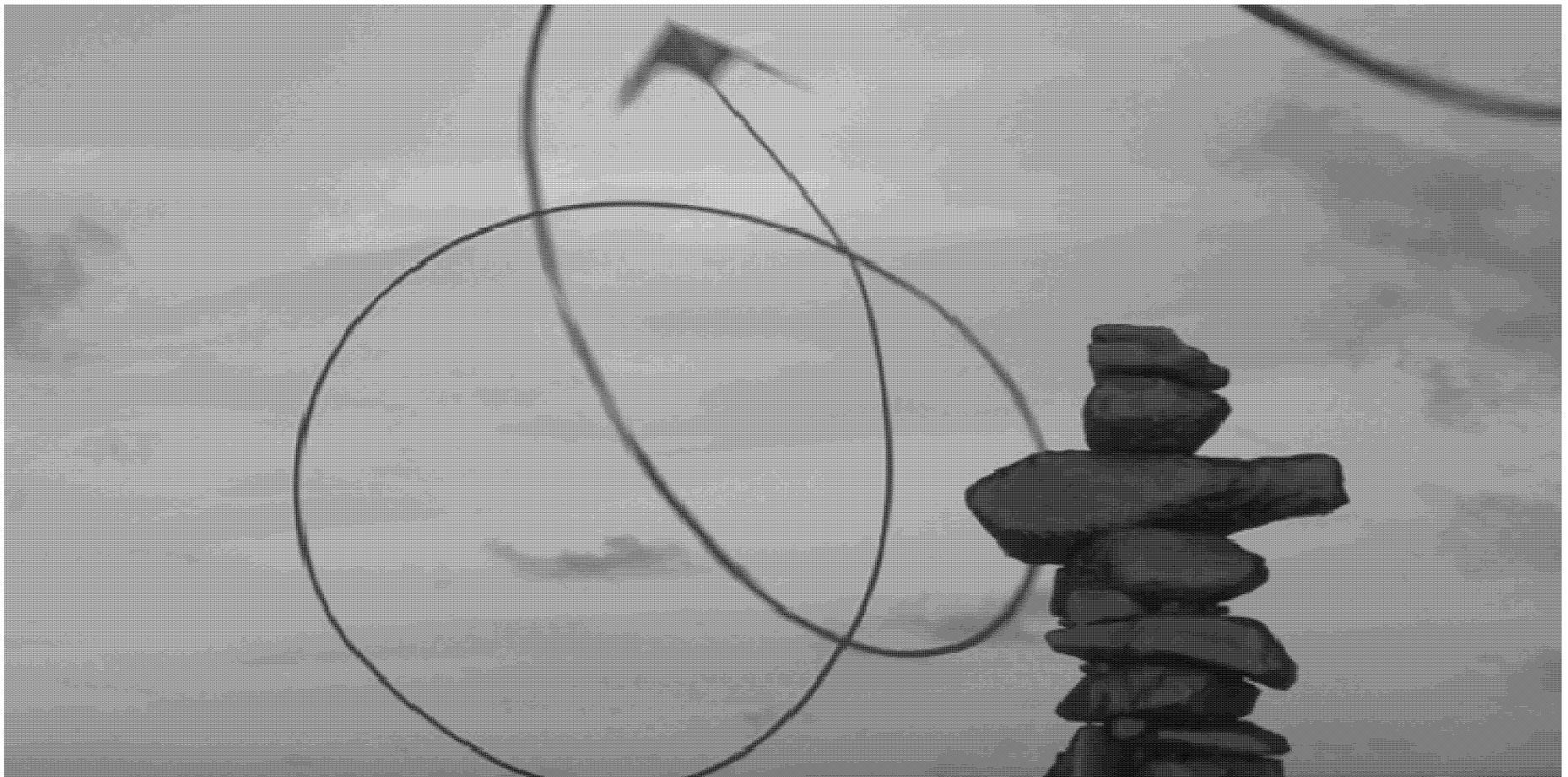


Projet d'aménagement de nouveaux bassins d'eau de procédé et de sédimentation à la mine de Mont-Wright à Fermont

19 décembre 2017



Plan de la présentation

- Description de l'entreprise
- Contexte et enjeux du projet
- Description du projet
- Consultation du milieu
- Impacts et mesures d'atténuation
- Compensation et suivis
- Effets positifs



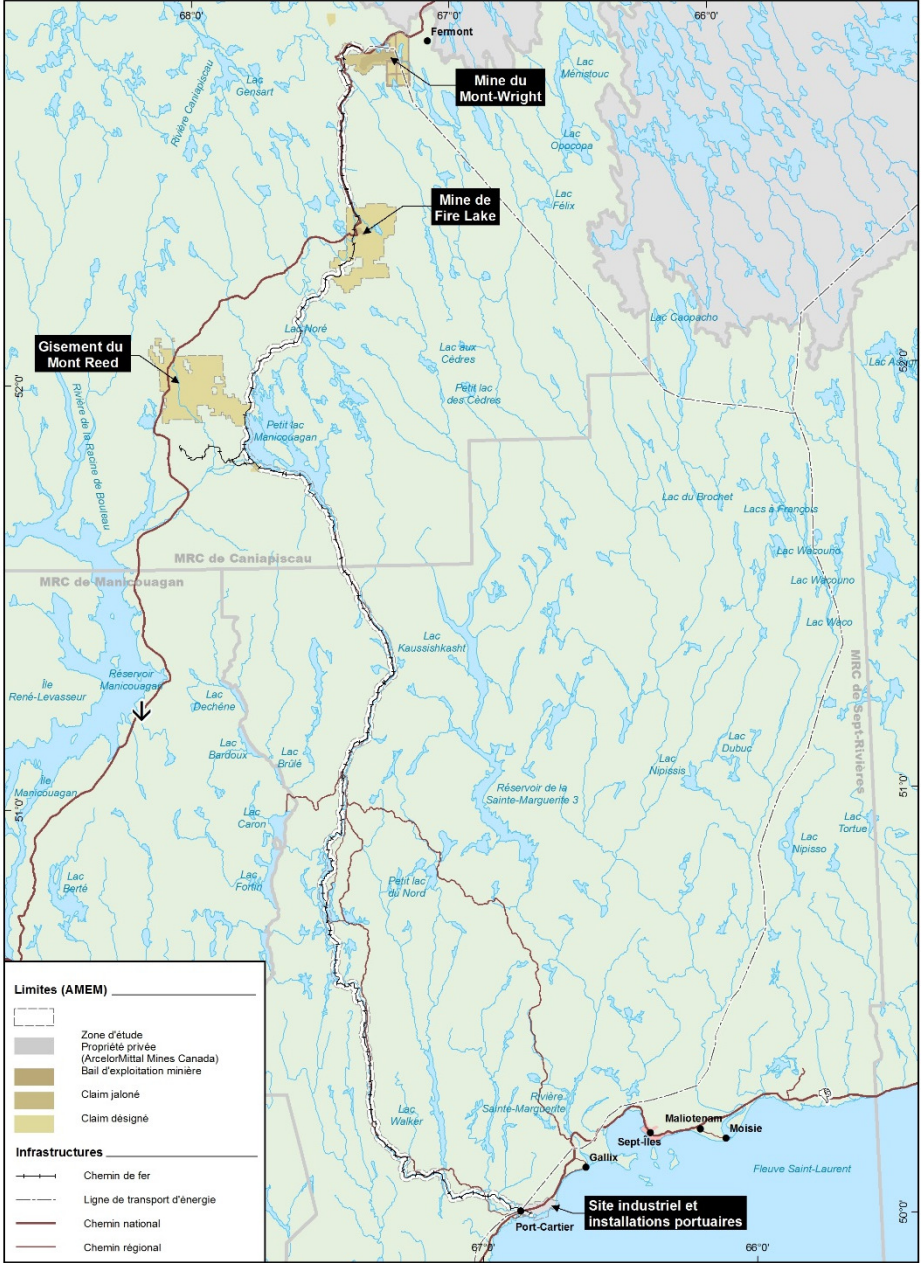


Description de l'entreprise

- ArcelorMittal Exploitation minière (AMEM) est une filiale d'ArcelorMittal, numéro 1 mondial de la sidérurgie, environ 200 000 employés dans plus de 60 pays.
- AMEM est l'un des plus importants fournisseurs canadiens de produits de minerai de fer destinés au marché mondial de l'acier, produisant 40 % de la production totale du pays.
- Les installations minières de Mont-Wright et de Fire Lake sont près de Fermont, au Québec.
- AMEM expédie le concentré par chemin de fer jusqu'à ses installations de Port-Cartier, où se trouvent l'usine de bouletage et le port de mer.



Nos installations



Site minier de Mont-Wright



ArcelorMittal

Plan minier 2045

- Actuel : 26 Mtpa
- Prévvision : 30 Mtpa
- 785 Mt de concentré
- 1 318 Mt de résidus

Réserves : 2 Gt

1 t de concentré = 2 t de résidus

Gestion de l'eau actuelle

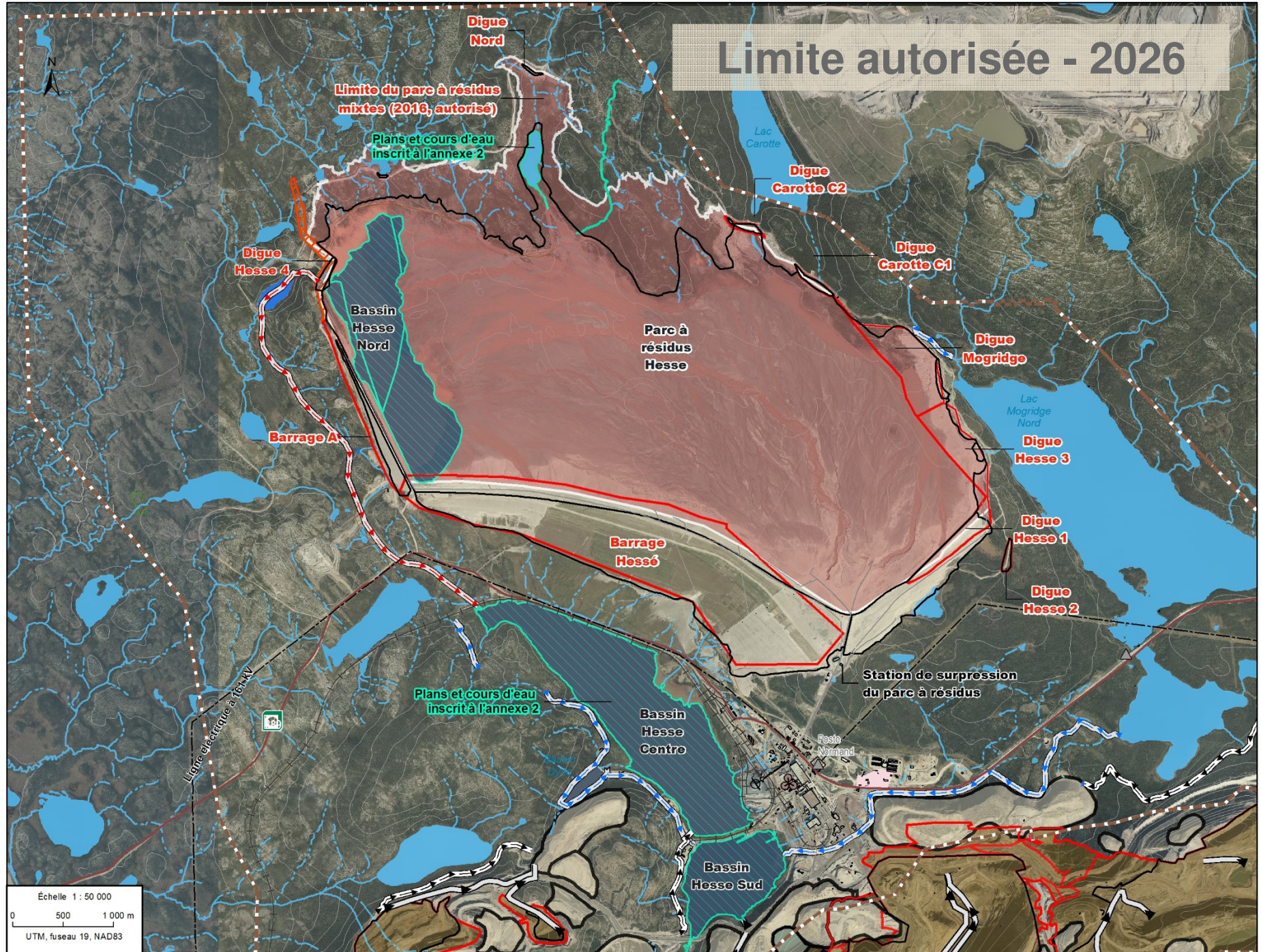


Contexte du projet

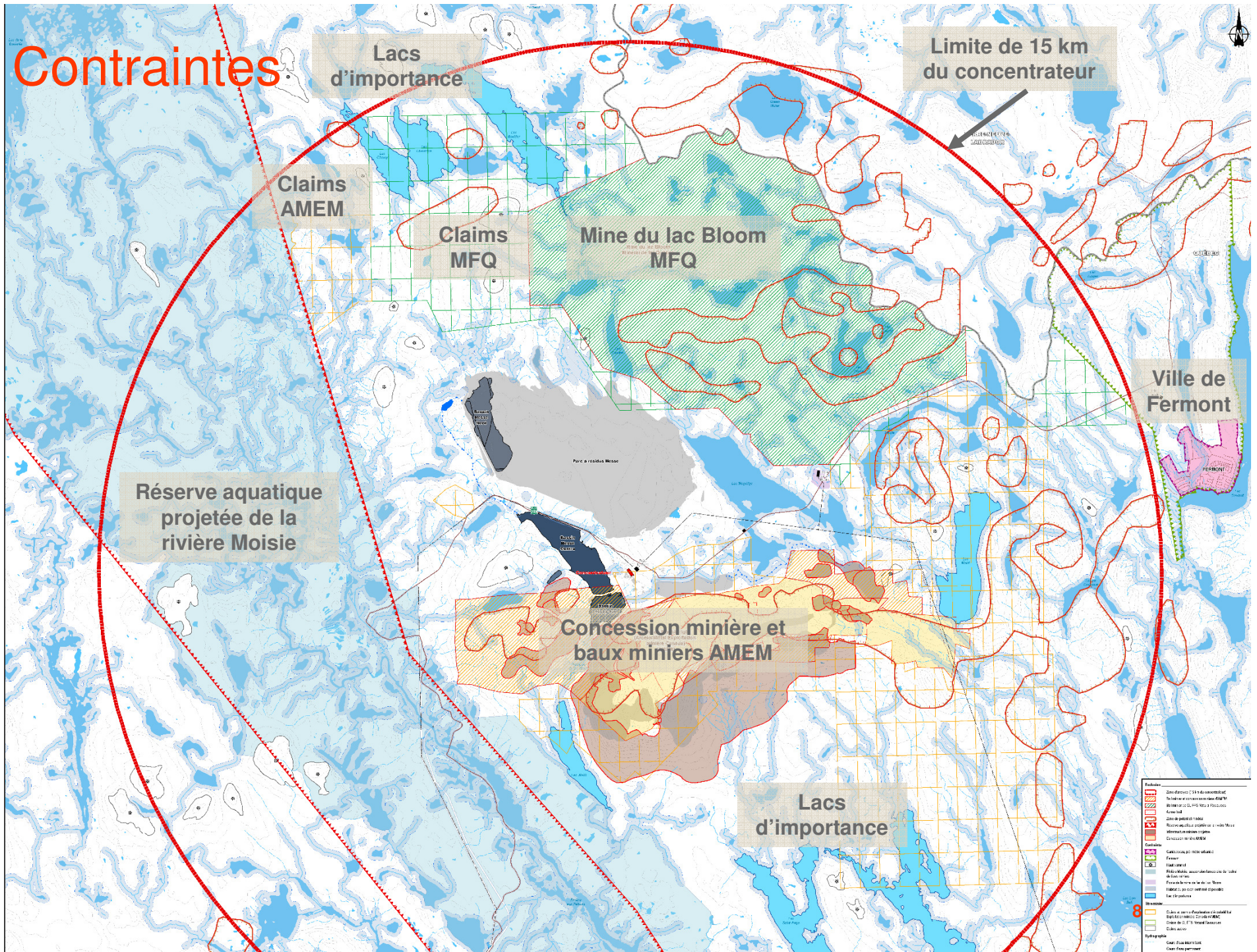
- Les limites du parc sont autorisées jusqu'en 2026 (CA).
- Plan minier 2045 : développement de nouvelles aires d'entreposage des résidus.
- Besoin d'un bassin d'eau de procédé B+ (construction 2018, opération 2020) :
 - respect des exigences réglementaires (volume de rétention);
 - maximisation de la déposition de résidus (empreinte déjà autorisée);
 - flexibilité dans la gestion de l'eau (recirculation, traitement);
 - Infrastructure vitale à la poursuite des opérations au-delà de 2020.
- Nouvelle aire d'entreposage des résidus requise pour 2026-2045 avec son bassin de sédimentation (Nord-Ouest).



Limite autorisée - 2026

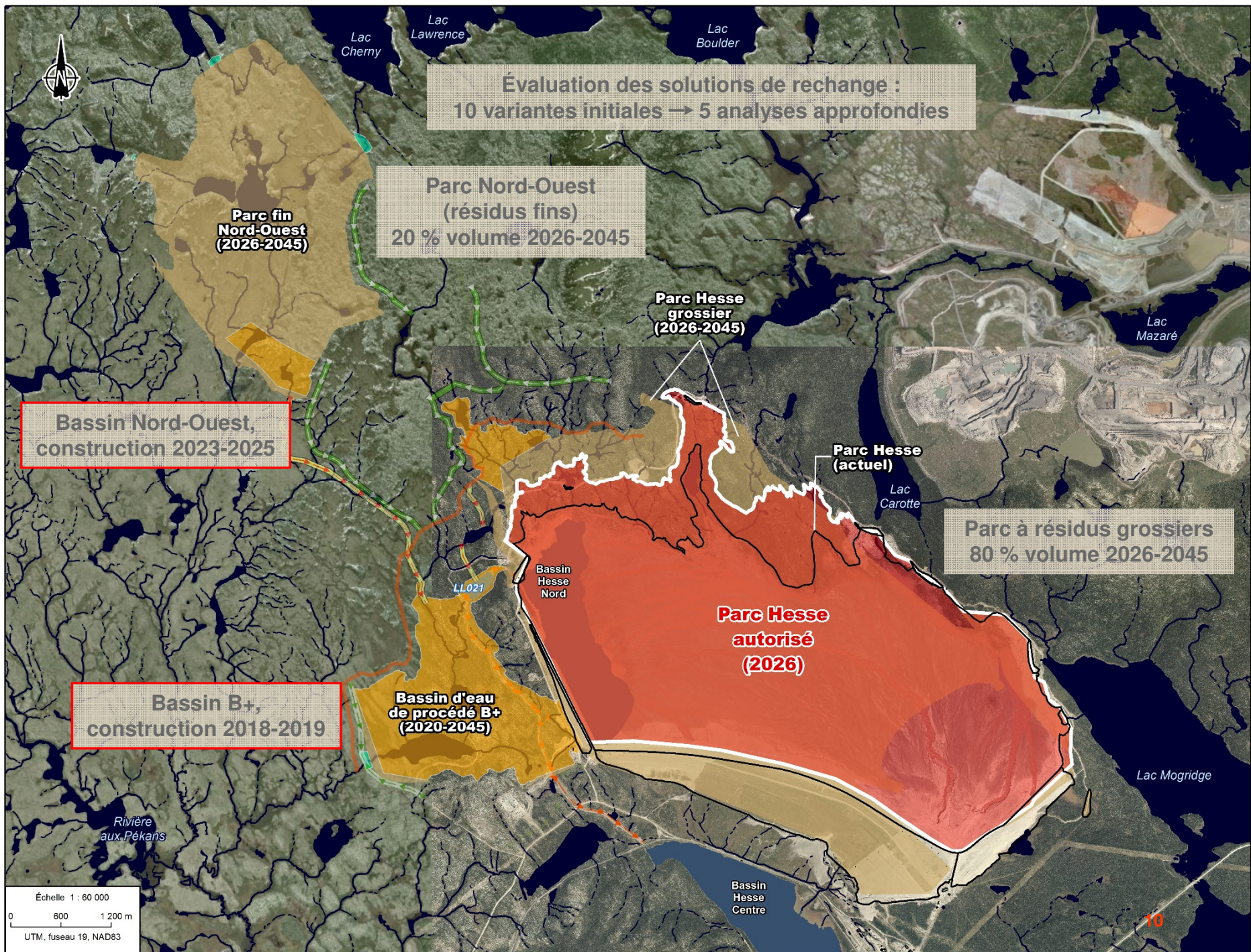


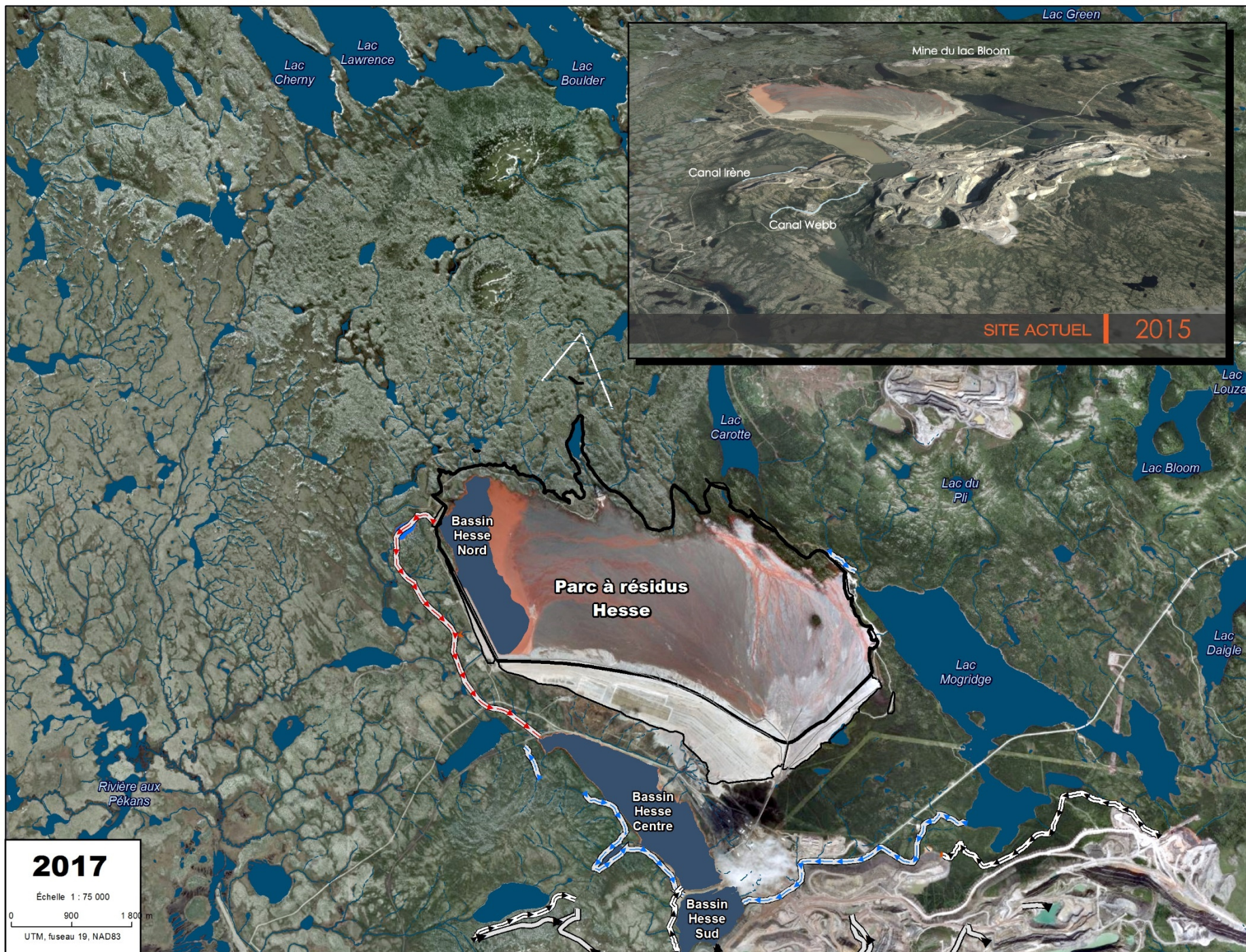
Contraintes

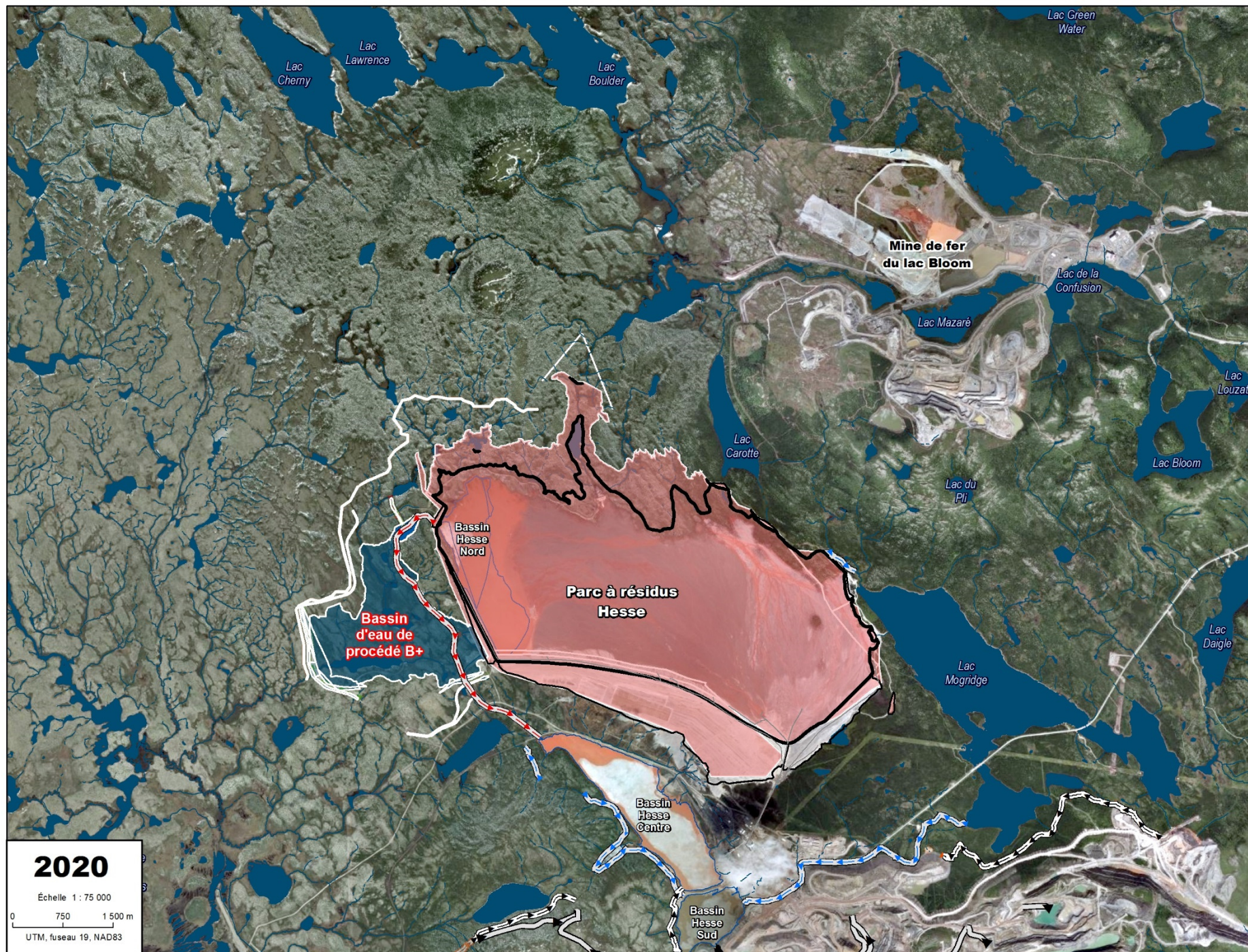


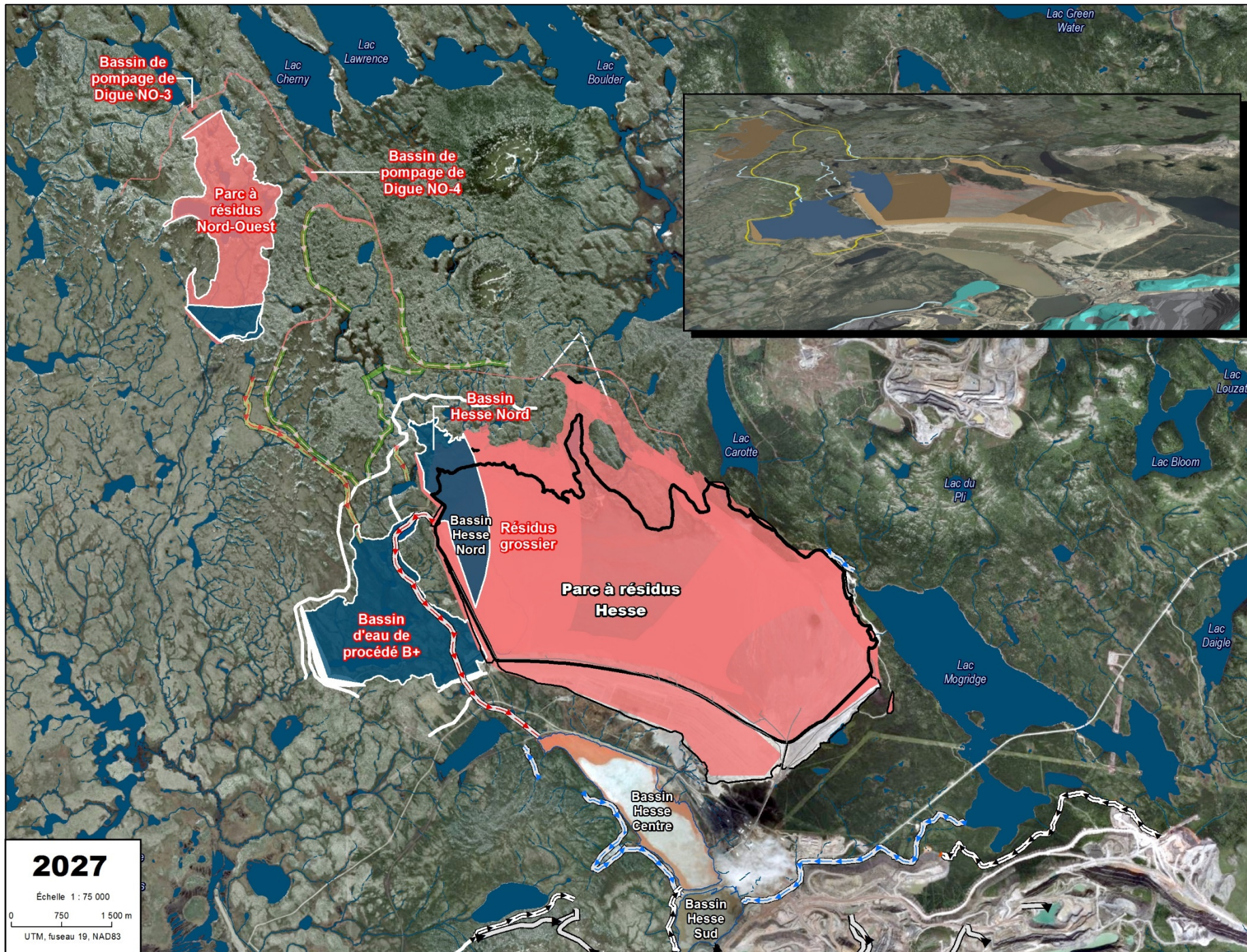
Consultations

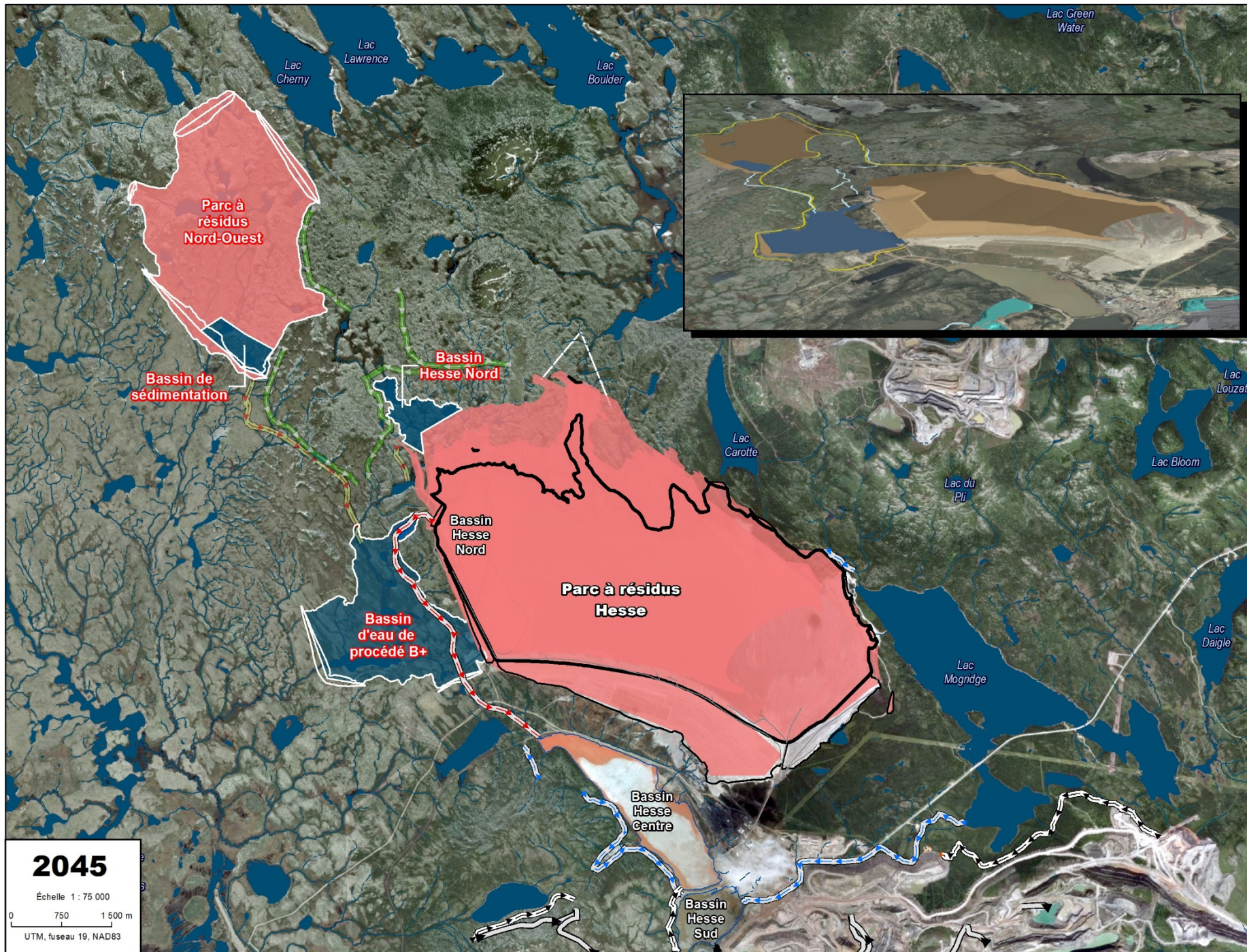
- Entente sur les répercussions et avantages (ERA) et Comité Environnement avec la communauté innue de Uashat mak Mani-Utenam (ITUM) de 2014 à 2017 (2 fois par année).
- Séances d'information et de consultation avec ITUM :
 - Mars 2015 : utilisateurs innus (2) du lot de piégeage 243 (site du projet).
 - Avril 2015 : intervenants socioéconomiques ITUM (Direction générale, Emploi, formation et développement; Culture et Grande recherche territoriale; Société de développement économique; Protection des droits et du territoire).
 - 2016-2017 : conseil de bande d'ITUM
- Séances d'information et de consultation avec les parties prenantes de Fermont :
 - Mai 2015 et janvier 2016 : détenteurs de baux d'abris sommaires (18); Association Loisir Plein Air Fermont (ALPAF); Club VTT de Fermont; CSSS de l'Hématite; CLD de la MRC de Caniapiscau.













Post-restoration



Caractéristiques clés

- Retour d'eau de procédé 100 % gravitaire;
- Majorité des résidus (80 %) entreposés dans l'empreinte actuelle;
- Revégétalisation progressive possible du parc à résidus grossiers;
- Concentration des infrastructures dans un même secteur.



Impacts et mesures d'atténuation

Eau de surface

- Réduction de débit dans 3 cours d'eau (présence de digues)
 - Canaux intercepteurs d'eau propre redirigeant l'eau vers le cours d'eau en aval de la digue B+
- Augmentation des débits à l'effluent HS-1
 - Occasionnée par une plus grande superficie drainée (précipitations, fonte)

Eau souterraine

- Effet mineur sur l'eau souterraine car:
 - Résidus à faible risque
 - Conception limitant l'infiltration (perméabilité du sol et fondations des digues)
 - Suivi de la qualité de l'eau souterraine (puits)



Impacts et mesures d'atténuation

Habitats du poisson

- Empiètement dans 102,1 ha* de lacs et étangs et 2,2 ha* de ruisseaux
 - Petits lacs et étangs peu accessibles et peu productifs (présence du grand brochet)
 - Optimisation du projet pour s'éloigner de la rivière aux Pékans
 - Projet de compensation du lac Jeannine

Milieux humides

- Empiètement dans 205,9 ha*
 - Valeur écologique faible à moyenne en majorité
 - Projets de compensation (lac Jeannine et Mont-Wright)

*Pertes pour les parcs et bassins



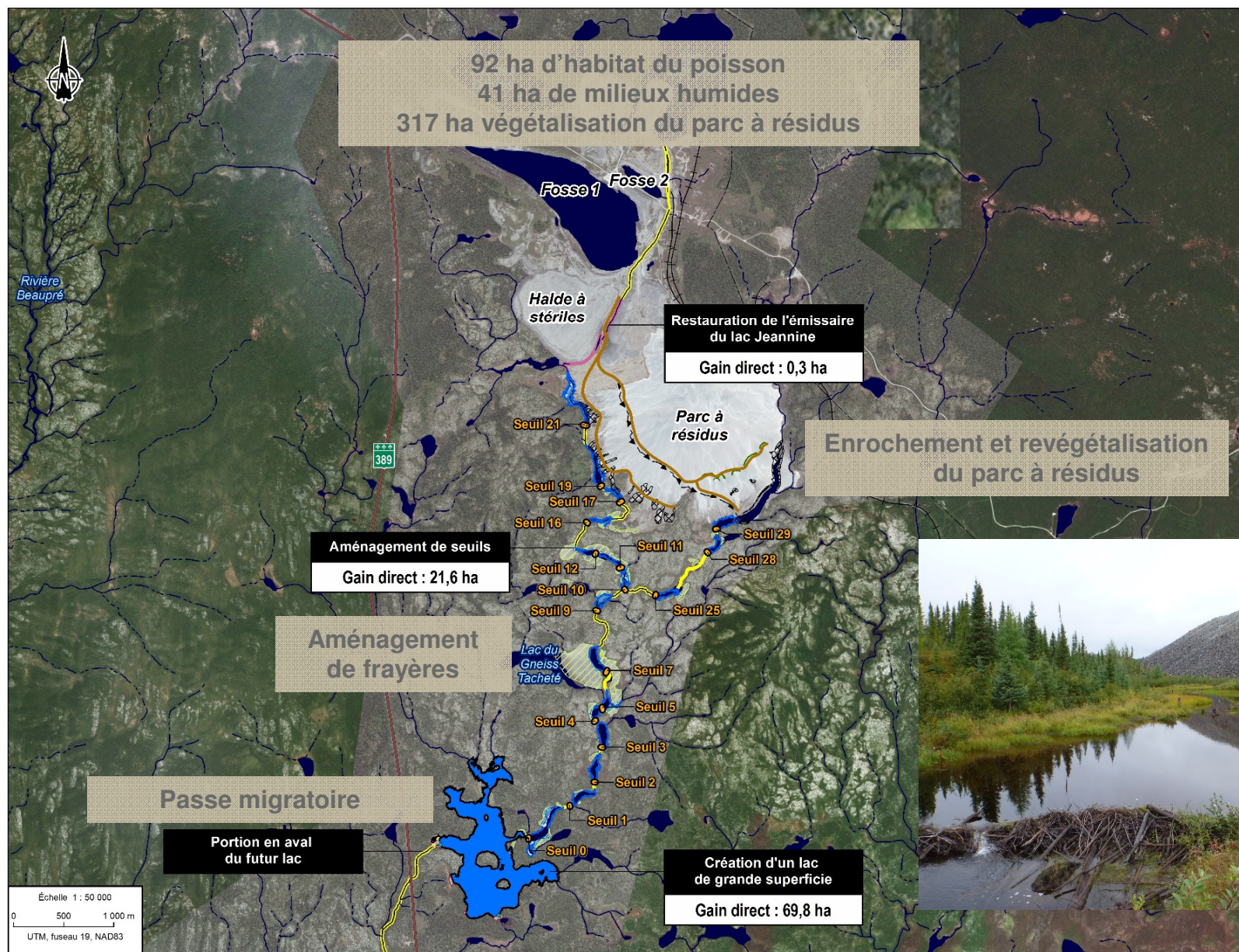
Impacts et mesures d'atténuation

Utilisation du territoire

- Concentration des infrastructures en bonne partie sur le propriété foncière d'AMEM
- Modifications du paysage (présence d'infrastructures)
 - Revégétalisation progressive des digues et parc à résidus
 - Programme de suivi des plaintes



Plan de compensation – lac Jeannine



Plan de compensation – lac Jeannine



Mesures de protection de l'environnement ArcelorMittal

Conception

- Respect des lois et règlements (Directive 019, loi sur la sécurité des barrages).
- Application des meilleures pratiques dans le domaine (AMC, VDMD)

Construction

- Surveillance environnementale (respect des lois, règlements et conditions des CA).
- Surveillance technique rigoureuse.

Exploitation

- Programme de suivi environnemental.
- Plan des mesures d'urgence.
- Suivis de la stabilité des ouvrages.

Fermeture et restauration

- Programme de suivi environnemental et des ouvrages.

Effets positifs

- Poursuite des opérations.
- Maintien des emplois.
- Optimisation du parc à résidus existant.
- Réduction du risque (gestion de l'eau).
- Programme de compensation d'envergure.
- Revégétalisation progressive.



Merci!

